

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mai dernier, la députée de Westmount-Saint-Louis déposait l'extrait d'une pétition signée par 181 personnes demandant au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation du produit chimique nocif polyfluoroalkylique au Québec.

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) étant omniprésentes dans notre environnement et dans nos produits de consommation, il est inévitable d'en retrouver dans l'environnement. Toutefois, contrairement aux États-Unis et à d'autres endroits dans le monde, il n'existe pas d'usine de fabrication de SPFA au Québec qui pourrait représenter une source de contamination significative.

Une réglementation fédérale interdit au Canada la fabrication, l'utilisation, la vente et l'importation de certains composés perfluorés et celles des produits qui en contiennent qui sont inscrits sur la Liste des substances toxiques au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Ces interdictions visent le PFOS depuis 2008 ainsi que le PFOA et les autres composés perfluorés à longues chaînes depuis 2016. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) suit attentivement les décisions entérinées par le gouvernement fédéral.

...2

Ces deux aspects contribuent à minimiser le risque de la présence des SPFA en forte concentration dans l'environnement du Québec.

Les SPFA sont suivis dans l'environnement par le MELCCFP depuis environ une quinzaine d'années. Cependant, bien que des études soient mises en place (Canada, Europe, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande), il n'existe pas encore de portrait exhaustif de leur présence dans l'environnement, tant au Québec, au Canada qu'à l'international.

Dans ce contexte, le MELCCFP suit la situation de près, révisant les méthodes analytiques régulièrement afin de refléter l'état actuel des connaissances sur ces substances et soutenant les projets d'acquisition de connaissances sur les SPFA, tant sur leur présence dans l'environnement, que sur leurs effets sur les organismes.

Dans les prochains mois, sur la base des informations en cours d'acquisition, le MELCCFP identifiera les meilleures approches à adopter concernant les SPFA, dans le respect de nos mandats et de concert avec les parties prenantes. Déjà, le Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF), actuellement en consultation publique, prévoit la mise en place de seuils de SPFA dans les MRF afin d'encadrer les activités de valorisation.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette